

OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) EN PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES

UNE QUALIFICATION
QUI CONTRIBUE AU
DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
DES SALARIÉ(E)S
DES EXPLOITATIONS
LÉGUMIÈRES, À
LEUR AUTONOMIE,
LEUR TECHNICITÉ ET
À LEUR CAPACITÉ
D'ADAPTATION

PRÉSENTATION DU CQP

Le CQP est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par la fédération « *Les Producteurs de légumes de France* ». Il répond aux besoins de main d'œuvre qualifiée dans un contexte de performance des entreprises, confrontées aux enjeux de qualité et de respect des bonnes pratiques environnementales.

Le CQP concerne les ouvrier(e)s qualifié(e)s qui réalisent les activités manuelles et les travaux mécanisés, de la mise en place des cultures jusqu'au conditionnement voire aux livraisons, soit seul soit le plus souvent au sein d'une équipe qu'il/elle anime. Il/elle peut effectuer les traitements et conduire des chariots automoteurs en disposant des certifications requises.

UN CQP, POUR QUOI FAIRE ?

Le CQP développe l'employabilité et la mobilité professionnelle des salarié(e)s.

Il permet de :

- développer des compétences et des savoir-faire par des formations adaptées,
- faire reconnaître ses compétences et ses qualifications professionnelles.



A QUI S'ADRESSE LE CQP ?

Le CQP est accessible à tous les publics : salarié(e)s, demandeur(se)s d'emploi, saisonnier(e)s.

COMMENT OBTENIR SON CERTIFICAT ?

- **Soit par une formation** intégrant une évaluation des compétences, organisée par un prestataire de formation. Les épreuves de certification sont validées, en amont de la formation, par le jury paritaire du CQP.
- **Soit par la Validation des acquis de l'expérience (VAE)** pour les salarié(e)s qui peuvent justifier d'une année d'activité en lien avec le CQP. Il faut alors remplir un dossier de VAE et passer un entretien avec le jury qui attribue, le cas échéant, le CQP ou des blocs de compétences du CQP. En cas de besoin, des formations complémentaires pourront être préconisées.

QUI DÉLIVRE LE CQP ?

La CPNE¹ de la branche, selon les décisions du jury paritaire. La CPNE délègue aux CPRE² la mise en œuvre et l'organisation des jurys en région.

QUEL FINANCEMENT ?

Plusieurs possibilités de financement existent afin d'accéder au CQP. Pour les connaître, s'adresser à votre délégation territoriale du FAFSEA.



Composition du CQP
et modalités d'inscription
page suivante.

¹ Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) en Agriculture

² Commission paritaire régionale pour l'emploi (CPRE) en Agriculture

ARCHITECTURE DU CQP

CQP
Ouvrier(e)
qualifié(e) en
productions
légumières

LE CQP OUVRIER(E)
QUALIFIÉ(E) EN
PRODUCTIONS
LÉGUMIÈRES COMPREND
4 BLOCS DE
COMPÉTENCES : 3 BLOCS
DE COMPÉTENCES « CŒUR
DE MÉTIER » ET
1 BLOC DE COMPÉTENCES
COMPLÉMENTAIRE À
CHOISIR PARI MI LES 6
BLOCS DE COMPÉTENCES
PROPOSÉS. LES BLOCS DE
COMPÉTENCES « CŒUR
DE MÉTIER » CONCERNENT
SOIT LES CULTURES SOUS
SERRES / HORS SOL, SOIT
LES CULTURES DE PLEIN
CHAMP / ABRI FROID.

Chaque bloc de compétences
peut être certifié
indépendamment, soit par
la voie de la VAE soit à l'issue
d'une formation. Chaque bloc
de compétences validé est
définitivement acquis : il est
capitalisable pour accéder à la
certification totale du CQP.

3 BLOCS DE COMPÉTENCES
IMPOSÉS

BLOC DE COMPÉTENCES N°1

OQ - Productions légumières :
Entretien des cultures et récolte

BLOC DE COMPÉTENCES N°2

OQ - Productions légumières :
Protection des cultures

BLOC DE COMPÉTENCES N°3

OQ - inter CQP : Animation
d'équipe

1 BLOC DE
COMPÉTENCES À
CHOISIR PARI MI 6 BLOCS
DE COMPÉTENCES
COMPLÉMENTAIRES,
SELON LES ACTIVITÉS
REQUISES OU LA
SPÉCIALISATION
DES EXPLOITATIONS
MARAÎCHÈRES

Tous les blocs de compétences
sont indépendants et
accessibles par la VAE ou à
l'issue d'une formation.

BLOC DE COMPÉTENCES N°4

OQ - Productions légumières :
Mise en place de la culture

BLOC DE COMPÉTENCES N°5

OQ - Productions légumières :
Tri - Conditionnement

BLOC DE COMPÉTENCES N°6

OQ - Productions légumières :
Conduite et utilisation
des matériels

BLOC DE COMPÉTENCES N°7

OQ - Inter CQP : Vente directe

BLOC DE COMPÉTENCES N°8

OQ - Inter CQP : Livraison

BLOC DE COMPÉTENCES N°9

OQ - Inter CQP : Conduite de
chariots élévateurs

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour toute inscription au CQP (par la voie de la formation ou de la VAE) votre candidature devra être enregistrée auprès de la CPNE en Agriculture (cpne@fnsea.fr) à l'aide du bulletin de candidature : www.fafsea.com > Outils et formulaires > CQP. Pour plus de précisions, voir la rubrique « [Etre candidat à un CQP](#) ».

Pour tout renseignement, contactez le FAFSEA : www.fafsea.com > le [Fafsea dans votre région](#)



CONTACTS :



FAFSEA
www.fafsea.com

153 rue de la Pompe
CS 60742
75179 Paris Cedex 16
Tél : 01 70 38 38 38
E-mail : info@fafsea.com



FNSEA
CPNE en Agriculture
11 rue de la Baume
75008 Paris
Tél : 01 53 83 47 23
E-mail : cpne@fnsea.fr